

A l'occasion de la 15^{ème} édition
CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE
& reconquête
des franges urbaines

COLLOQUE

REMISE DE PRIX

ENTRÉES DE VILLE
& reconquête
des franges urbaines

Le jeudi 13 décembre 2018
AU MINISTÈRE DE LA CULTURE
Salon des Maréchaux



15ème édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

Le Concours

Sites & Cités remarquables de France et la Fédération Patrimoine-Environnement ont lancé en 2018 la 15ème édition du Concours National des Entrées de ville & de reconquête des franges urbaines, avec le soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Culture.

Nous sommes heureux de vous présenter le lauréat de cette 15ème édition à l'occasion de ce colloque national. Cet événement est l'occasion de réunir toutes les collectivités candidates au concours, élus, techniciens, ainsi que des professionnels de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage autour d'une après-midi de débat sur les thématiques d'entrées de villes, d'espaces périphériques et de développement durable.

La prochaine édition aura lieu en 2020.

Lauréat 2018 - CHORGES



Le jury a salué la pertinence de la démarche mise en œuvre par les services de la ville de Chorges compte tenu de l'affluence touristique des Hautes-Alpes.

Il a également relevé la gestion réussie des problématiques plurielles comme l'infrastructure routière, la proximité de la zone commerciale, la perspective visuelle sur le village et les montagnes ainsi que la gestion de la publicité.

Mention spéciale 2018 - CANTENAY EPINARD



Le jury a également tenu à adresser une mention spéciale pour la ville de Cantenay Epinard.

La cohérence du projet et des réalisations est appréciée. D'autres points comme la démarche participative ou la renaturation des anciens parkings montrent l'orientation durable du projet, qui de plus a clairement atteint son objectif de développement touristique.

16H30 – PRESENTATION ET REMISE DES PRIX du 15ème concours national des Entrées de ville & de reconquête des franges urbaines

• Lauréat 2018 : Ville de CHORGES

Présentation par Monsieur le maire et son équipe de la requalification de l'entrée de ville Ouest

• Mention spéciale 2018 : Ville de CANTENAY EPINARD

Présentation par Monsieur le maire et son équipe de l'aménagement des bords de Mayenne

• Jean-Michel LOYER-HASCOËT, adjoint au directeur général des patrimoines, **Ministère de la Culture**

• Patrick BRIE, adjoint à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie, **Ministère de la Transition écologique et solidaire**

17H20 – CLÔTURE

17H30 - COCKTAIL

18H30 – FIN

13H30 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14H00 – OUVERTURE

- **Alain de LA BRETESCHE** - Président de Patrimoine-Environnement
- **Martin MALVY ou son représentant** - Président de Sites & Cités remarquables de France, ancien ministre
- Projection du film promotionnel du Concours National

14H15 – AMÉNAGER LES ENTRÉES DE VILLE : EN JEUX ET OUTILS, VERS UN OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DE VILLE ?

- **Michel ROUGET**, directeur et **Aline THOMAS**, projet et design urbain de l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté

14H45 - ARTIFICIALISATION DES SOLS, OBJECTIF ZÉRO ?

- **Géraldine DUCOS**, Chargée d'études économiques dans le domaine de l'aménagement du territoire, et **Coline BOUVART** Commissariat Général au Développement Durable

15H15 - ETALEMENT URBAIN : LA «DOUCE RÉVOLTE» DES MAIRES CONTRE L'URBANISME COMMERCIAL

Alors que les pratiques des consommateurs tendent à évoluer suscitant une concurrence accrue entre acteurs de la grande distribution, les critiques se multiplient contre la "France moche." Défendant un aménagement équilibré du territoire, quelques élus locaux entendent mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique. Même si la recette à appliquer suscite encore le débat au niveau local, entre tenants de la protection de l'environnement et du développement économique.

Table ronde animée par Denis Grandjean avec Patrick VIGNAL, Député LREM de l'Hérault, président de Centre-ville en mouvement (excusé), Alain VOGEL-SINGER, Maire de Pézenas, et Franck GINTRAND, Délégué général de l'Institut des Territoires

16H00 - RÉACTIONS ET DISCUSSIONS AVEC LA SALLE

15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

14H00 – OUVERTURE

- **Alain de LA BRETESCHE** - Président de Patrimoine-Environnement
- **Patrick GEROUDET** – Vice-Président de Sites & Cités remarquables de France

Présentation du film promotionnel du concours

15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

14H15 – AMÉNAGER LES ENTRÉES DE VILLE :

EN JEUX ET OUTILS, VERS UN OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DE VILLE ?

- **Michel ROUGET**, directeur
- **Aline THOMAS**, projet et design urbain de l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté

The logo for AUDA B, featuring the letters 'A', 'U', 'D', 'A', and 'B' in a stylized, bold font. The 'A' and 'B' are larger and more prominent, with 'U' and 'D' in between. The letters are white with a dark outline, set against a dark background.

AUDA B

AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ



AMÉNAGER LES ENTRÉES DE VILLES ET VILLAGES

ENJEUX ET OUTILS POUR DES ESPACES DE TRANSITIONS

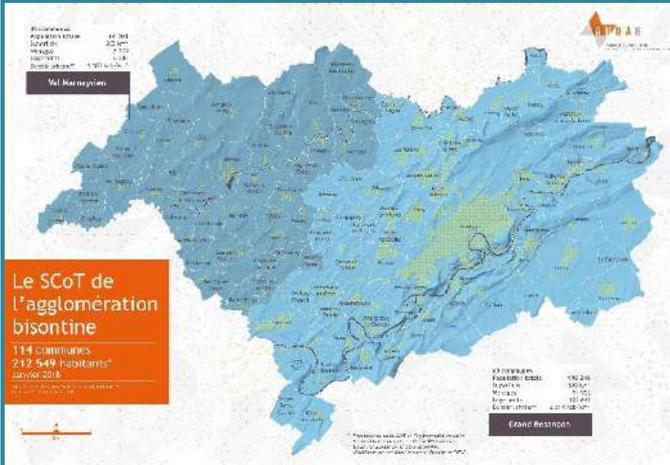
Vers un projet d'observatoire

Colloque national entrées de ville et reconquête
des franges urbaines

13/12/2018

Périmètres des deux études en cours

SCoT de l'agglomération bisontine

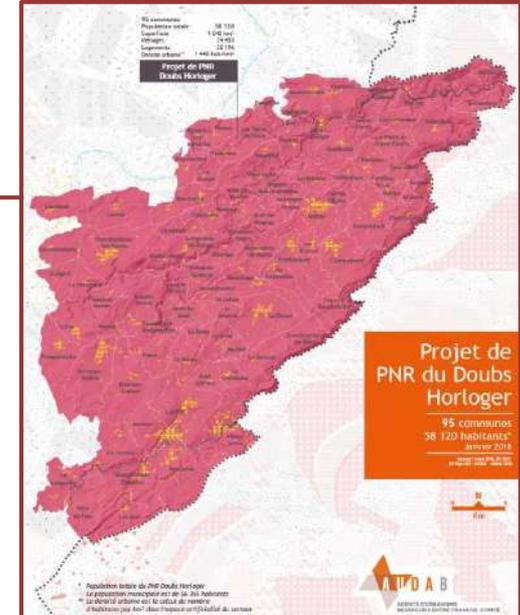


114 communes
212 549 habitants (2015)
303 km²

2 collectivités :
Communauté de Communes du Val
Marnaysien, Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon



Projet de PNR du Doubs Horloger



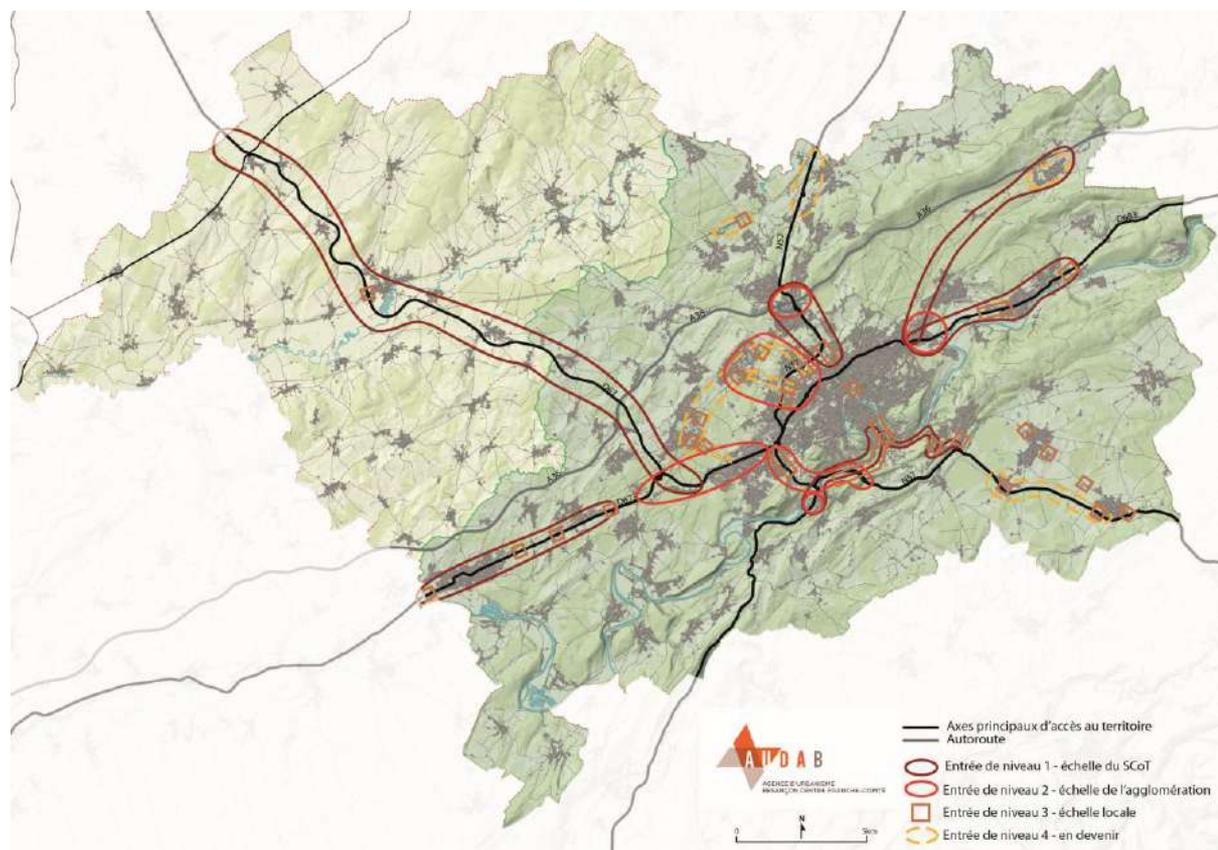
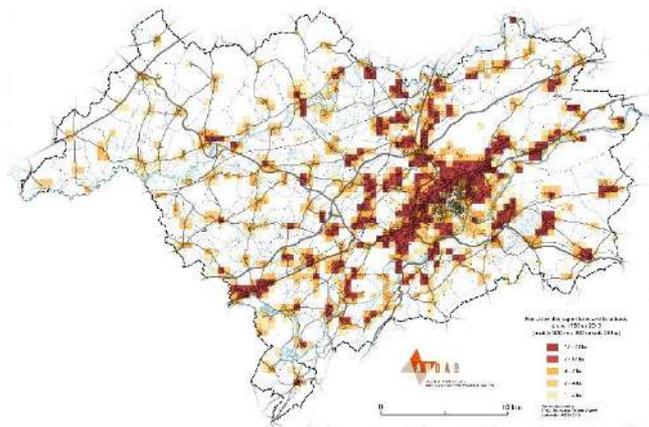
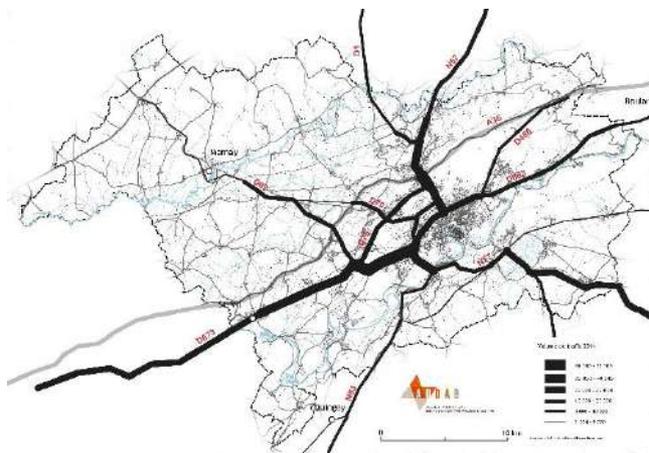
95 communes
58 120 habitants (2015)
1 040 km²

Objectifs :

- Faire comprendre aux collectivités les enjeux d'améliorer les entrées de villes et villages
- Apporter une vision d'ensemble cohérente du territoire
- Proposer des pistes d'actions concrètes, dans le but d'alimenter les documents d'urbanisme en révision (SCoT de l'agglomération bisontine, PLU communaux), en projet (PLUi de l'agglomération bisontine, Charte de Parc du Doubs Horloger) ainsi que les projets urbains locaux

Méthodologie :

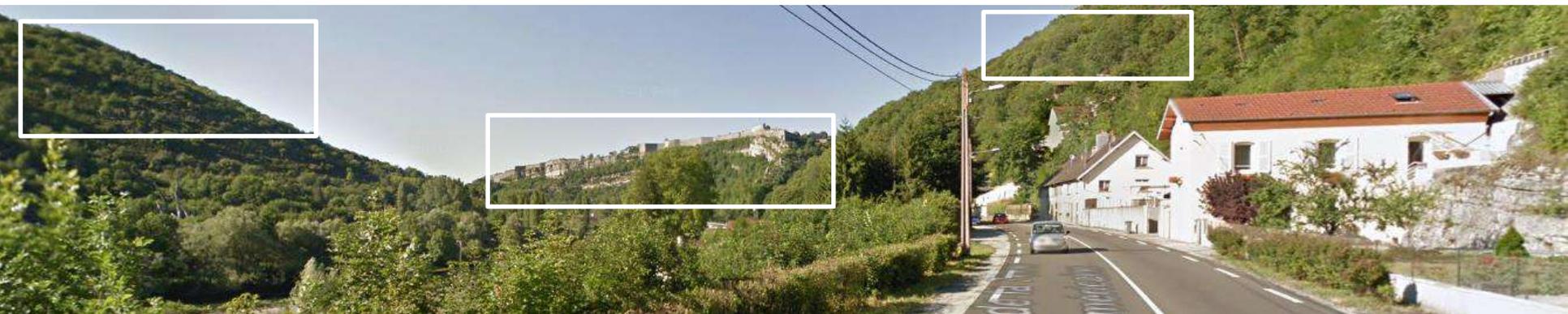
1. Analyse du territoire et détermination des principales entrées à différentes échelles (territoire, agglo, locale, en devenir...)



2. Diagnostic des entrées selon une grille d'enjeux

Enjeu **d'image**

Photo Google Street View



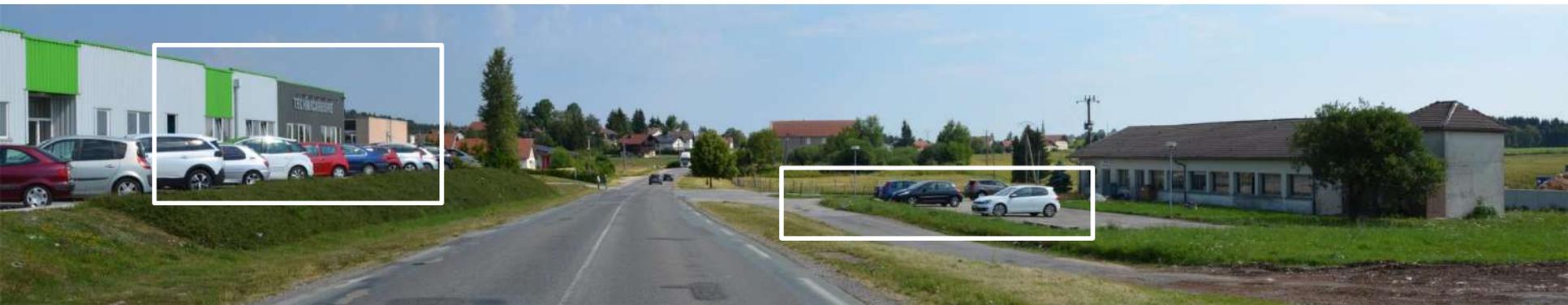
- Renforcer l'attrait touristique
- Améliorer l'effet de vitrine
- Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire
- Promouvoir le patrimoine bâti et naturel local
- Valoriser l'identité locale pour éviter la banalisation des paysages

Enjeu **paysager**



- Gérer la transition naturel/ urbanisé et marquer les limites de l'entrée de ville/village
- Gérer les espaces délaissés et en friche
- Maîtriser l'affichage publicitaire
- Mettre en place un vocabulaire différent (enfouissement des réseaux, mobilier spécifique ...)

Photo AUDAB



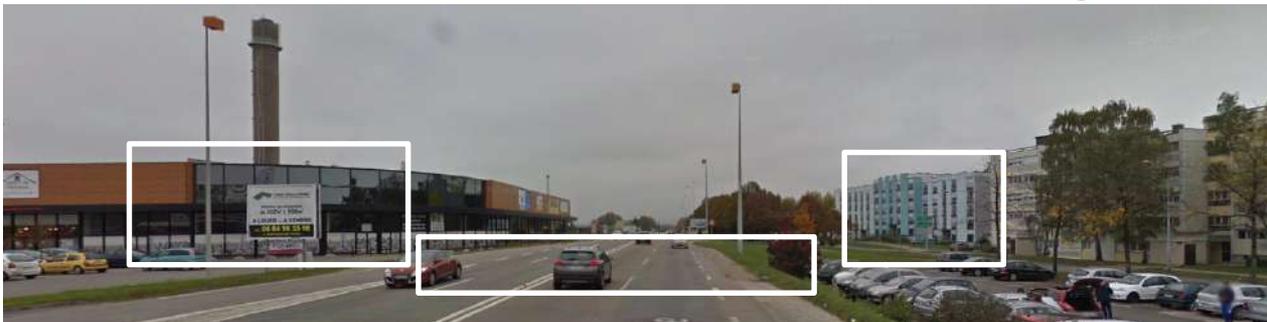
- **Urbain** : limiter l'étalement des infrastructures et du bâti, limiter le grignotage sur les espaces naturels, passer d'une logique routière à une logique urbaine, limiter la vitesse...

- **Architecture** : tendre vers une qualité de l'aspect et de l'implantation des constructions, travailler la relation avec l'axe principal, travailler les arrières de parcelle...

Enjeu d'usages

Photo Google Street View

Photo AUDAB



- Développer de réelles centralités en périphérie (mixité fonctionnelle, d'usages ...)
- Renforcer la multiplicité des fonctions (loisirs, travail, détente...)
- Affirmer la place des modes doux en entrée de ville et permettre le franchissement des voies pour connecter les 2 rives

3. Propositions d'améliorations adaptées au diagnostic

Gestion de l'impact visuel de l'affichage publicitaire : harmonisation des enseignes (taille, couleurs) et intégration au volume bâti



Document AUDAB

Extrait d'une orientation d'aménagement proposée par l'AUDAB dans le cadre de l'étude sur les entrées de ville du SCoT de l'agglomération bisontine

Gestion de l'aménagement paysager : alignements d'arbres marquant l'entrée, recours à la végétation pour intégrer des éléments bâtis, recours à des essences locales... Valorisation et sécurisation des modes doux par des cheminements dédiés.

Document AUDAB



Extrait d'une orientation d'aménagement proposée par l'AUDAB dans le cadre de l'étude sur les entrées de ville du SCoT de l'agglomération bisontine

La mise en scène de l'entrée : valorisation des points de vue sur le paysage et les éléments patrimoniaux remarquables ou repères par le dégagement des vues.

Document AUDAB



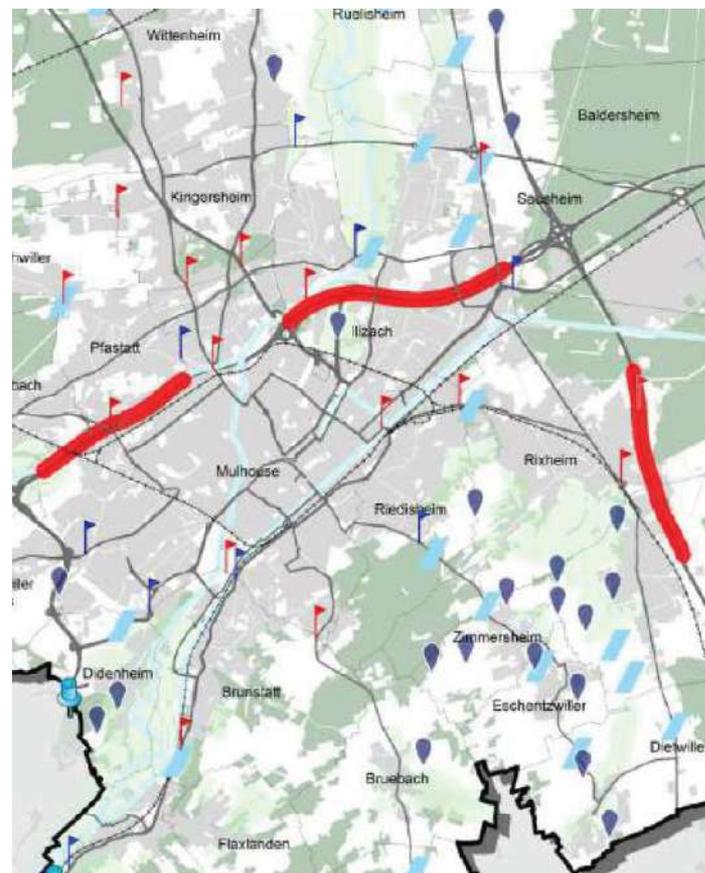
Extrait d'une orientation d'aménagement proposée par l'AUDAB dans le cadre de l'étude sur les entrées de ville du SCoT de l'agglomération bisontine

4. Inscrire les orientations dans les documents d'urbanisme et les concrétiser dans les projets locaux

Dans le SCoT

Ce que prévoit le Code de l'Urbanisme

- Art. L 141-5, le SCoT « détermine [...] les conditions [...] de mise en valeur des entrées de ville ».
- Plusieurs leviers :
 - préservation du foncier périphérique (agricole/naturel) le long des axes routiers,
 - priorité au renouvellement urbain,
 - localisation préférentielle des zones d'aménagement commercial,
 - maintien de coupures paysagères,
 - etc.



Extrait du DOO du SCoT de la Région Mulhousienne (arrêté) : les entrées de ville et de territoire.

Dans le PLU

Ce que prévoit le Code de l'Urbanisme

- Art. L 151-5, « *Le projet d'aménagement et de développement durables (du PLU) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage (...)* ».
- Plusieurs leviers :
 - Dans des OAP spécifiques, le PLU peut prévoir les règles du développement ou de la requalification des secteurs d'entrées de ville
 - Localisation, densification, investissement des dents creuses



Extrait d'une OAP du PLU (révisé et approuvé en 2018)
d'Auxerre : Entrée de ville de la route de Vallan RN 151

Dans le projet urbain local

- Appréhender l'entrée de ville dans son **ensemble** (approche par séquence et ambiance paysagères)
- Adopter une **vision transversale** des problématiques d'entrée de ville et mobiliser les **différents acteurs** (professionnels de l'aménagement, services techniques, propriétaires, habitants...)
- Promouvoir une **cohérence** des aménagements d'entrée de ville avec le projet urbain global de la collectivité : logiques commerciales, mobilité, affichage publicitaire, mobilier...
- **Accompagner** les collectivités dans le passage à l'opérationnalité



Extrait d'une orientation d'aménagement proposée par l'AUDAB et le CAUE 25 dans le cadre de l'étude sur les entrées de bourgs du Pays Horloger (commune de Bonnetage)

Pour conclure...

Porter une **vision commune et transversale** pour mener à bien les projets d'amélioration - travail de **sensibilisation et d'accompagnement par des structures** telles que les agences d'urbanisme du réseau FNAU (études, guides de bonnes pratiques...)

Faire collaborer les différents acteurs du territoire autour de cette vision commune : bureaux d'études, élus, services techniques, habitants, aménageurs, commerçants...

Anticiper la mutabilité des entrées pour les **requalifier** et développer leur mixité d'usages

Imaginer de **nouvelles formes** d'entrées de villes ou de territoire accueillantes et attractives, valorisant et intégrant le **patrimoine** architectural et naturel local

Vers un projet d'observatoire...

Observer les entrées à différentes échelles :

- centre-ville
- ville/village
- agglomération
- territoire
- franges urbaines

Une méthode à construire :

- Analyser le fonctionnement, l'usage, la durabilité des aménagements
- Recueillir les bonnes pratiques et témoignages d'aménagements réussis
- Définir des indicateurs pour évaluer les entrées

The logo for AUDA B, featuring the letters 'A', 'U', 'D', 'A', and 'B' in a stylized, bold font. The 'A' and 'B' are larger and more prominent, with 'U' and 'D' in between. The letters are in shades of orange and grey.

AUDA B

AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ



MERCI DE VOTRE ATTENTION

PLACE AUX QUESTIONS !

15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

14H45 - ARTIFICIALISATION DES SOLS, OBJECTIF ZÉRO ?

- **Géraldine DUCOS**, Chargée d'études économiques dans le domaine de l'aménagement du territoire, Commissariat Général au Développement Durable

Artificialisation des sols : Enjeux pour les territoires

Géraldine DUCOS et Coline BOUVART
MTES/CGDD
13 décembre 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Photo : A. Bouissou/Terra

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Qu'est-ce que l'artificialisation des sols?

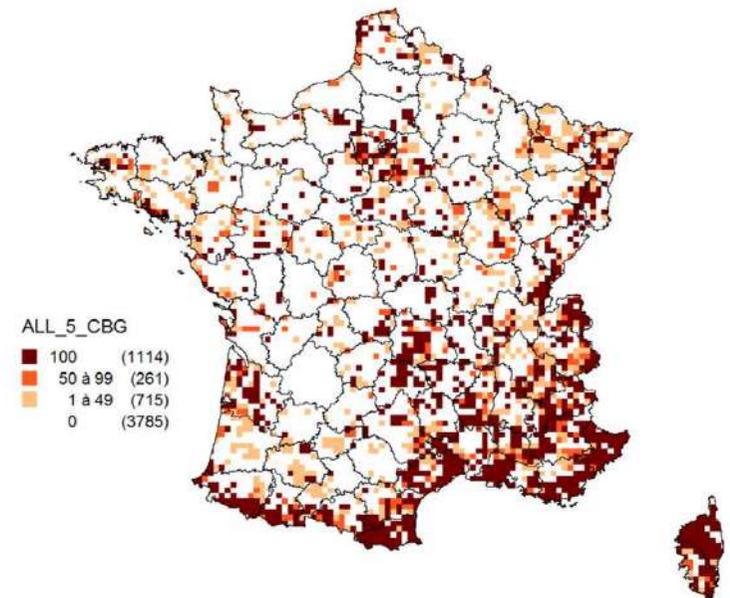
- Au moins trois dimensions pour décrire l'artificialisation :
 - Imperméabilisation des sols: perte des fonctions physiques et biologiques des sols
 - Changement d'usage des sols : perte d'espaces naturels, agricoles et forestiers au profit des usages urbains
 - Changement de forme du développement urbain: dédensification de la ville par l'étalement urbain des logements et des activités économiques



Les enjeux de l'artificialisation sont multiples

- Perte de fonction productive des sols
- Perte de biodiversité
- Augmentation des gaz à effet de serre
- Augmentation des risques d'inondation
- Augmentation des risques de pollution
- Augmentation des dépenses d'équipement
- Perte d'attractivité paysagère de la ville

Territoires à enjeux de biodiversité



Source : UMS Patrinat / SDES



Copyright : XAVIER LÉOTY

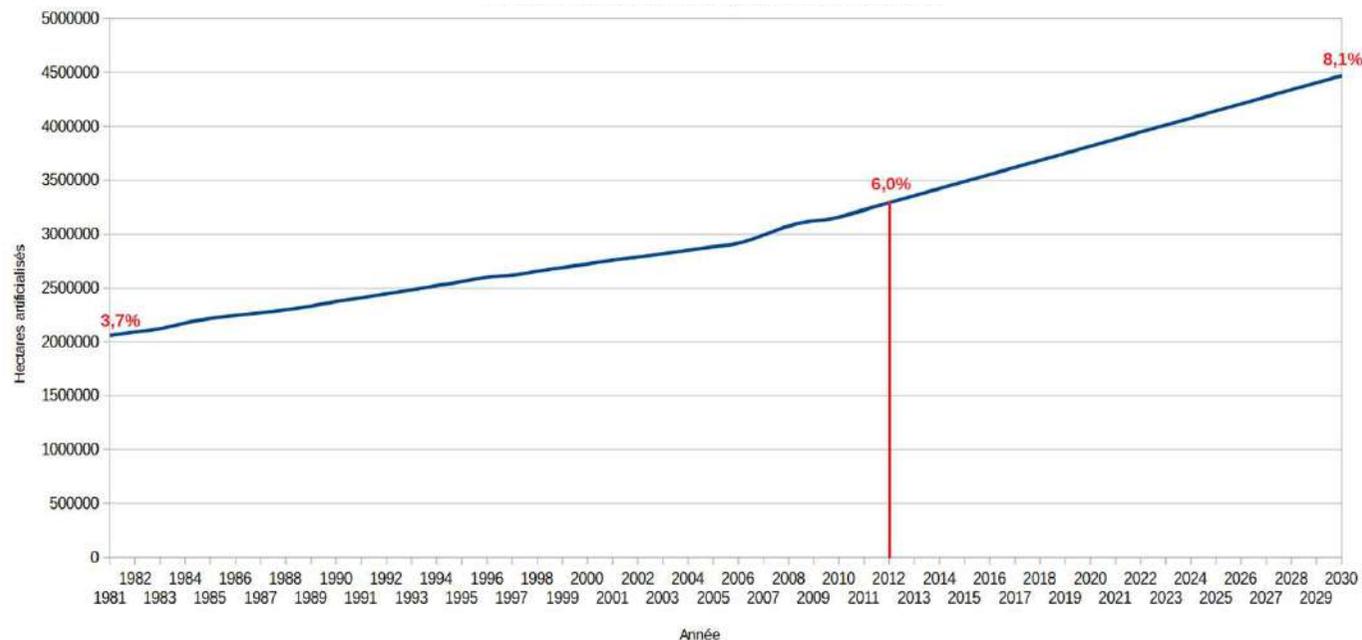


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Evolution de l'artificialisation en France

- Le rythme d'imperméabilisation des sols est soutenu

Surface imperméabilisée en métropole de 1981 à 2030



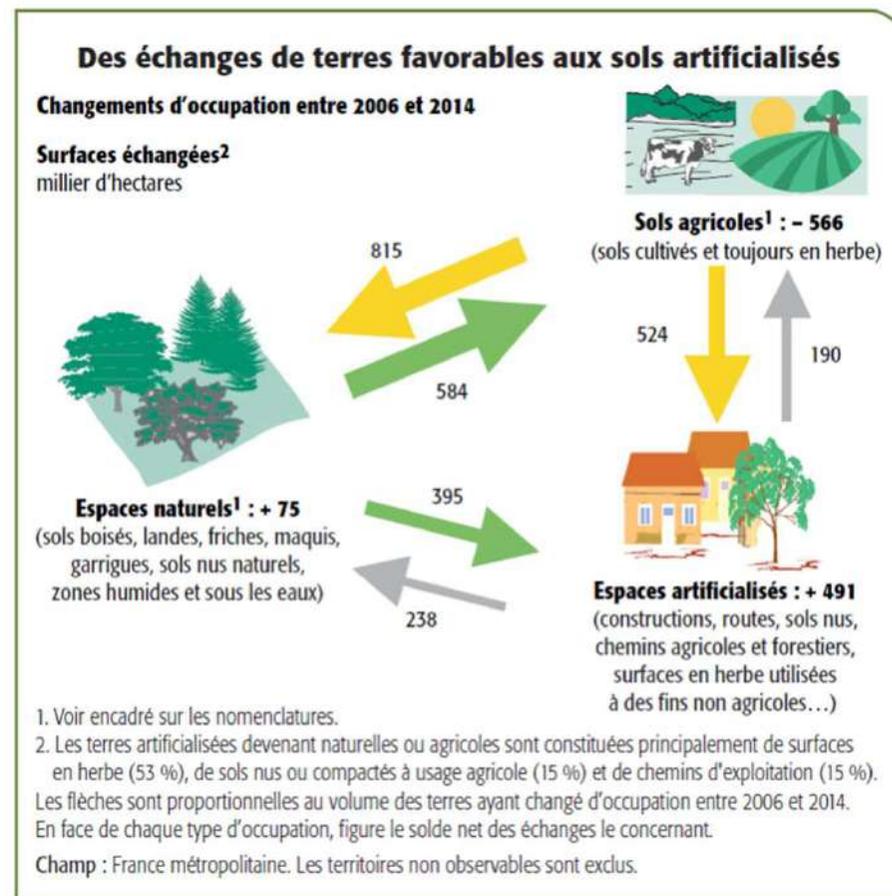
Source : *Calculs CGDD d'après Teruti-Lucas*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Evolution de l'artificialisation en France

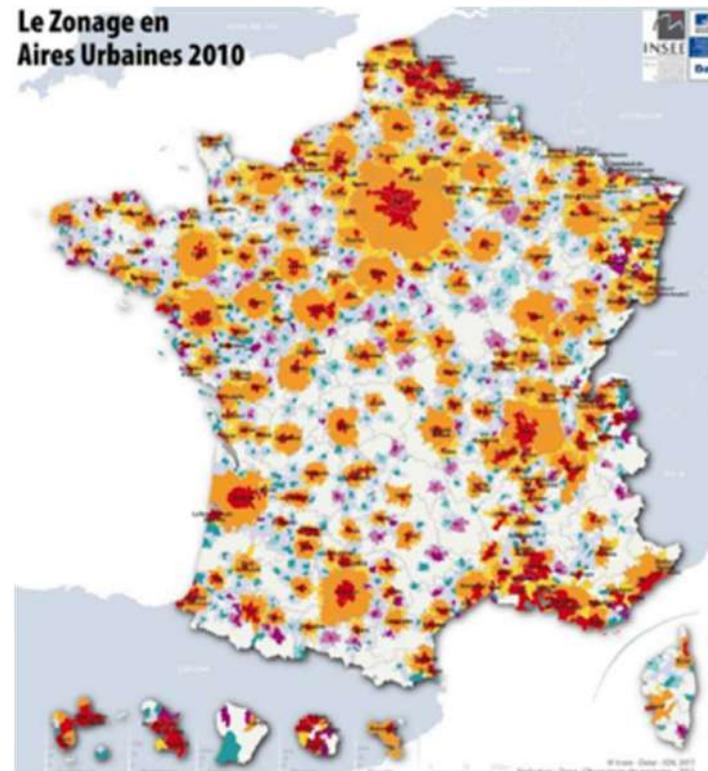
- Les changements d'usage des sols se font en majorité au détriment des terres agricoles



Source : SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

Evolution de l'artificialisation en France

- Le développement urbain prend la forme de zones urbaines de plus en plus étalées

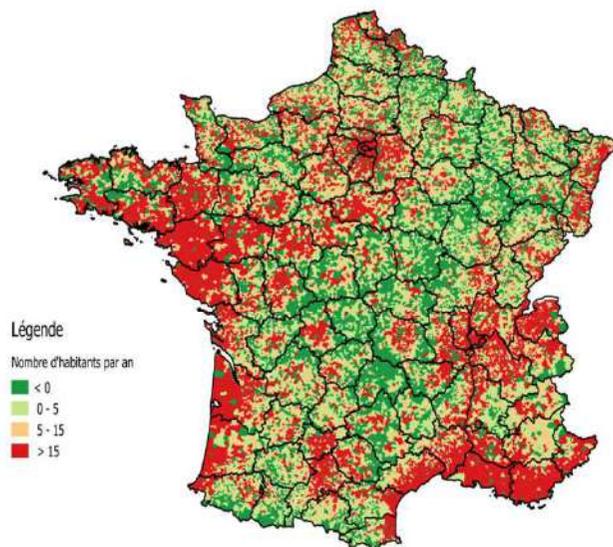


Source : Insee, 2011

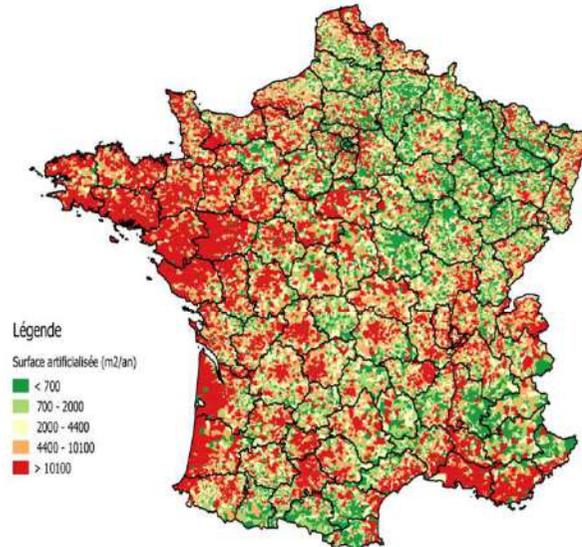
Simultanément, l'espace urbain est sous-utilisé

- Les nouvelles surfaces artificialisées ne se trouvent pas toujours là où croît la population

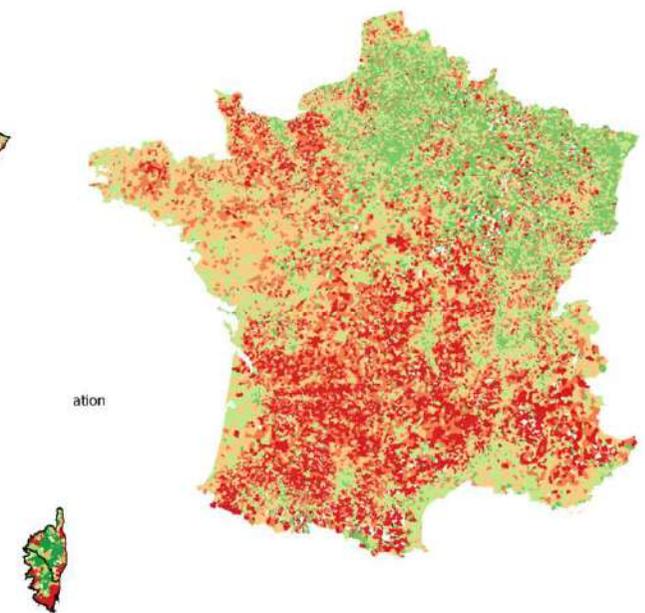
Evolution de la population



Evolution de l'artificialisation



Part du mitage



Sources : Insee ; carte de droite : Poulhes et al., 2018

Simultanément, l'espace urbain est sous-utilisé

- En centre-ville: la vacance de logements, bureaux et commerces augmente
- En zone péri-urbaine: sous-exploitation des friches et sites pollués



L'artificialisation comme nouvel enjeu de politique publique

- En Europe : Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources (CE, 2011)
- En France :
 - Lois Grenelle II (2010) : renforce les objectifs des SCOT, des PLU et des cartes communales pour lutter contre la périurbanisation
 - Loi de modernisation de l'agriculture et de la Pêche (2010) : fixe un objectif de réduction de moitié d'ici 2020 du rythme d'artificialisation des terres agricoles
 - Stratégie Nationale Bas Carbone (2015) : « la disparition des terres agricoles et naturelles doit être enrayerée à terme, et fortement réduite à l'horizon 2035 »
 - Plan Biodiversité (2018) : « Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette »



Objectif « zéro artificialisation nette » du plan Biodiversité

- Un indicateur de suivi de l'objectif qui reste à définir
- Une trajectoire temporelle jusqu'au « zéro net » à définir aussi
- « Zéro net » signifie que les nouvelles surfaces artificialisées pourront être contrebalancées par la renaturation

Travaux en cours dans le cadre du plan biodiversité

- Poursuivre l'identification des gisements d'économie d'artificialisation et de leurs coûts :
 - Centre-ville: Réhabilitation vs démolition-reconstruction des logements et locaux
 - Zones périphériques: idem + densification par élévation des bâtiments ou recomposition parcellaire + ré-exploitation des friches et sites pollués
- Identifier les leviers pour des modèles économiques du recyclage urbain et de la renaturation plus rentables
- Articuler les politiques entre elles (artificialisation, biodiversité, logement, alimentation, climat, développement économique, attractivité des territoires)

Améliorer les connaissances sur les mécanismes conduisant à l'artificialisation



FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE
& reconquête
des franges urbaines

15H15 - ÉTALEMENT URBAIN OU LA LUTTE CONTRE L'URBANISME COMMERCIAL

- **Franck GINTRAND**, Délégué général de l'Institut des Territoires, auteur d'un livre paru en novembre 2018, *Le jour où les zones commerciales auront dévoré nos villes*
Echanges avec la salle animée par **Denis Grandjean**

15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

16H30 – PRESENTATION ET REMISE DES PRIX

Lauréat 2018 : Ville de CHORGES

- Présentation par Monsieur le maire, **Christian DURAND** et son équipe, de la requalification de l'entrée de ville Ouest

COLLOQUE ET REMISE DES PRIX CONCOURS NATIONAL ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

13 décembre 2018 - Ministère de la Culture

Maître d'ouvrage :
Ville de CHORGES



Maîtrise d'Œuvre :
Agence Paysages et Agence Planisphère

agencePaYsaGes



Requalification de l'entrée de ville Ouest de Chorges autour de la modification de son carrefour à feux- RN94

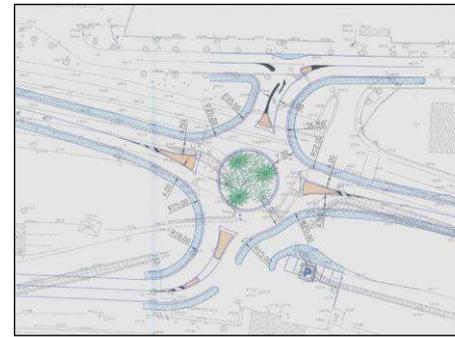
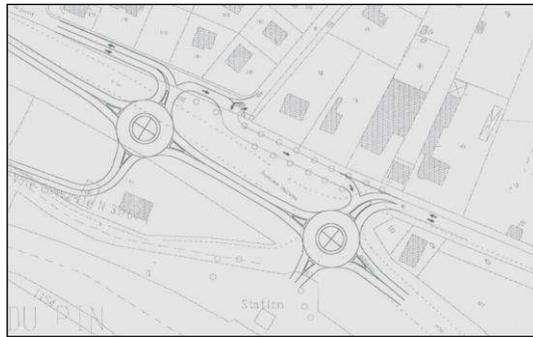


Vue aérienne de Chorges, extrait géoportail 2010



Plan de masse projet 2014

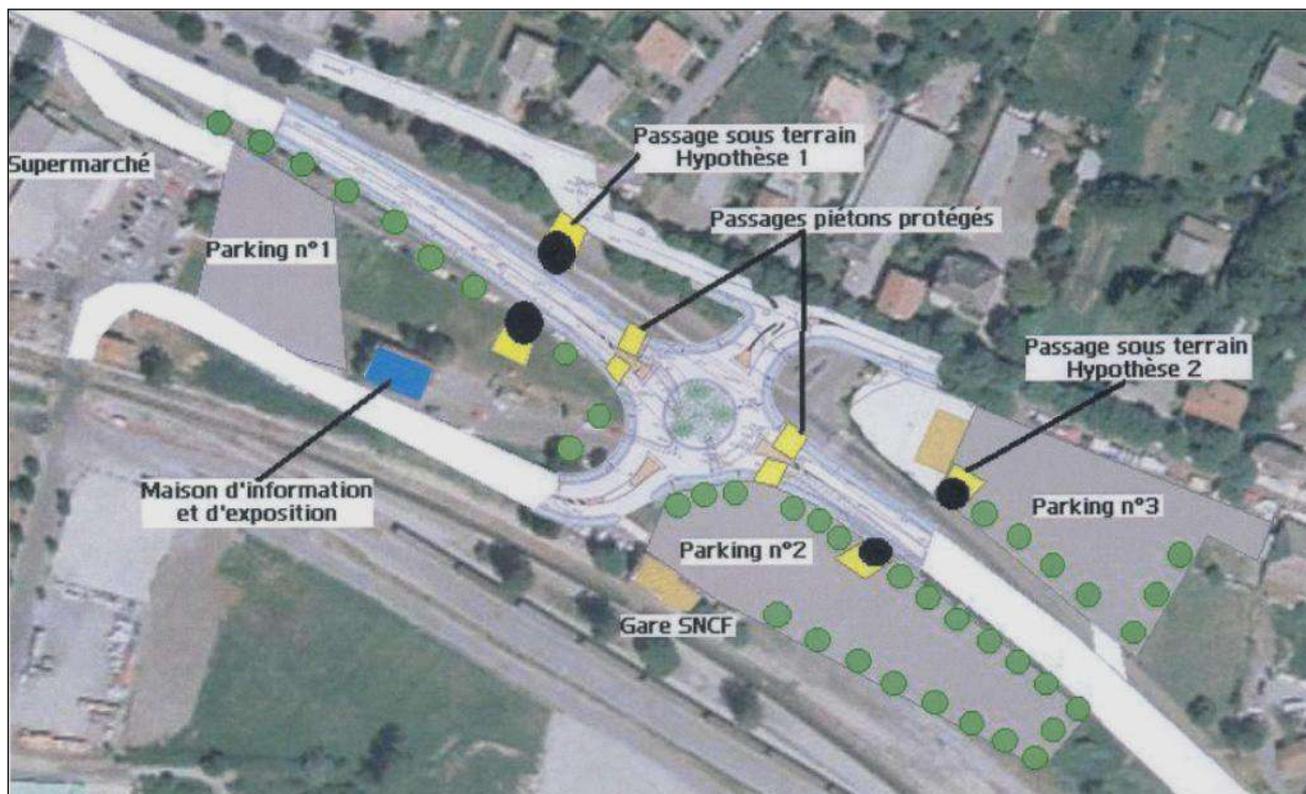
2002-2004 : la Commune étudie les dysfonctionnements liés au carrefour à feux sur la RN94 et retrouve dans les archives des services de l'Etat des propositions de plans de circulation autour d'un carrefour du type giratoire remplaçant le carrefour à feux



2006 : 1^{ère} étude paysagère et urbanistique (*Thomas / Di Pol*). Différents scénarii d'aménagements sont proposés.



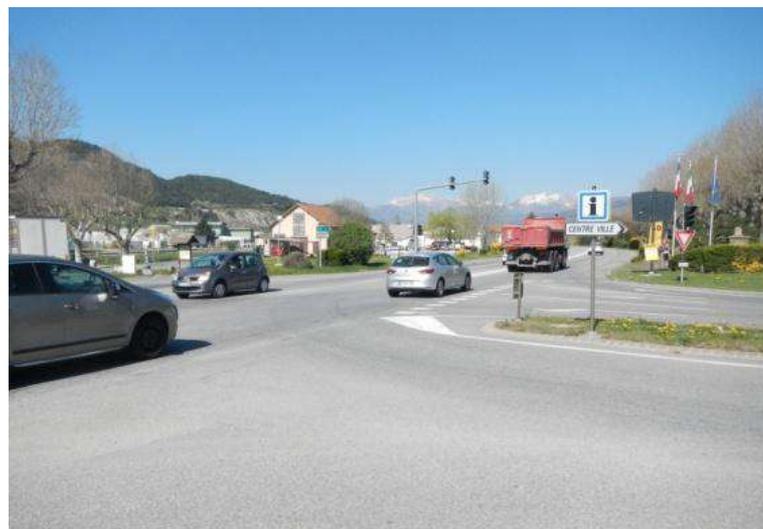
2008 : nouvelle municipalité, mise en place d'un groupe de travail et 1^{ers} contacts avec les services de l'Etat, de la Région et du Département. Réflexions sur la circulation piétonne, le stationnement, les espaces publics, le patrimoine bâti et le futur développement autour de la RN94 et du carrefour.



2008 : diagnostic forces et faiblesses de la Commune afin d'établir un programme de requalification de son entrée de ville Ouest

Avantages	Inconvénients
Situation stratégique au cœur du département, situé à mi distance de Gap et d'Embrun	Entrées d'agglomération Ouest et Est peu visibles et peu attractives
Traversée de la RN94 : fréquentation importante, d'où un fort potentiel d'attraction et une visibilité importante	Traversée de la RN94 : nuisances liées au trafic routier (+ 20 000 véhicules/jour)
Présence d'une gare SNCF en fonctionnement (15 arrêts/jour) très bien située au centre de la commune	Parvis de la gare non aménagé et peu attractif
Présence de nombreux services et commerces, d'un centre historique et patrimonial attractif, d'un environnement paysager important à mettre en avant	Route Nationale très large, suprématie de l'automobile, nombreux espaces interstitiels non qualifiés, manque de lisibilité de l'espace public

Etat des lieux : carrefour à feux de Chorges - RN94



Carrefour en venant de la Gare SNCF et de Briançon



Carrefour en venant de Gap et du centre ville

2009 : inscription du carrefour de Chorges au PDMI2009/2014 par la préfecture pour un montant d'environ un million d'euros. Objectifs de l'opération :

- Réduire l'insécurité routière au droit du carrefour
- Améliorer la fluidité du trafic et les conditions d'échanges entre le centre bourg et le secteur d'activités économiques et touristiques séparés par la RN94
- Mieux identifier l'accès principal au village

2010 : réunions de concertation, échanges. Recrutement de *l'Agence Paysages* pour « l'étude de définition du programme d'aménagement de l'entrée de ville Ouest ». Comptage véhicules sur la RN94 par la DIRMED et simulations dynamiques de trafic permettant d'envisager la solution optimale pour le nouveau carrefour sur la RN94.

2010 : Action sur l'affichage publicitaire non réglementaire et bien trop présent sur la Commune. Suppression de plus de 80 panneaux le long de la RN94 !



2014 : recrutement d'un MOe *Agence Paysages - Agence Planisphère* pour l'aménagement des espaces publics autour du carrefour giratoire sur la RN94. Objectifs : apporter « plus de vert, de mobilité et de connexion entre les différents espaces » au projet strictement routier porté par la DIRMED.

- Projet multi-partenarial (Commune, MOa déléguée, MOe, financeurs...)
- Nouvelle conception du projet, adaptation du projet routier et paysager (traitement de surface, cheminements doux, signalisation, espaces verts...)
- Opérations de travaux programmées en calendrier décalé
- Budget revu à la baisse

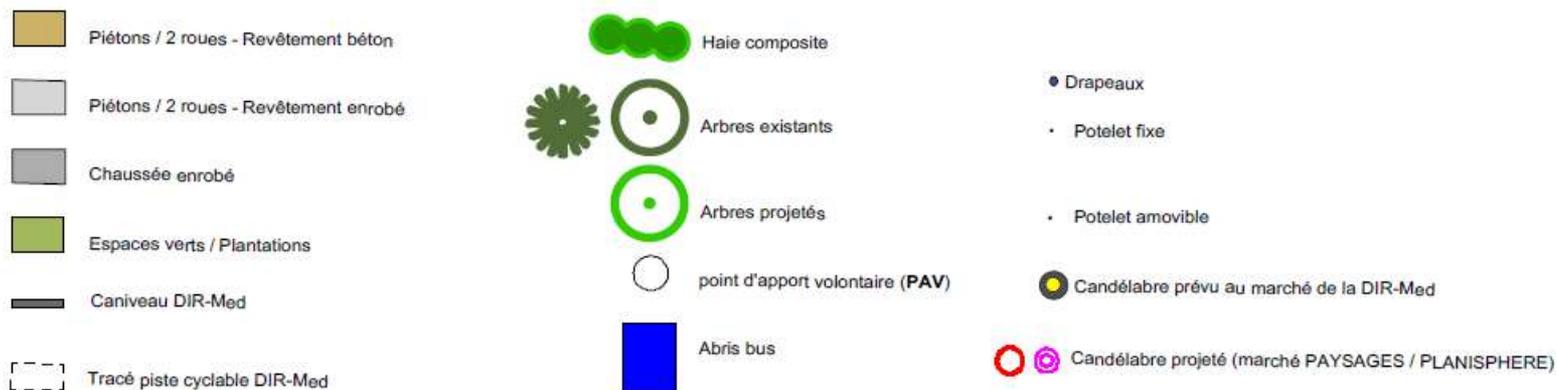
2015/2016 : Travaux projet routier réalisation du carrefour giratoire sur la RN94 en 4 phases avec interruption hivernale de 4 mois et mise en place d'un alternat.

7/07/2016 : inauguration du nouveau carrefour giratoire sur la RN94

Bilan carrefour giratoire de Chorges inscrit au PDMI (2009/2014) puis CPER (2015/2020) : 1,2 M € répartis entre l'Etat (37,5%), la Région SUD (37,5%) et la Commune (25%) ; 9 mois de travaux.



2016 : fonctionnement et mise en service du carrefour giratoire. Aménagement fonctionnel mais exclusivement routier. Poursuite des études projet des aménagements des espaces publics attenants avec la maîtrise d'œuvre.



Objectifs principaux de l'opération paysagère :

- faire sortir le quartier de son environnement routier,
- transformer la RN94 en un boulevard urbain,
- réorganiser le stationnement en favorisant l'éco-mobilité (pôle multimodal),
- créer des espaces publics de qualité permettant de renforcer l'attractivité de la ville,
- améliorer le traitement paysager,
- aménager le parvis de la gare SNCF et composer une entrée de ville accueillante.

Choix opérés en relation avec la maîtrise d'œuvre : essences locales pour les végétaux, mobilier sobre et de qualité, abribus sur mesure au design contemporain rappelant l'architecture voisine, accessibilité PMR du centre ville jusqu'à la gare SNCF, différence de revêtements des sols pour démarquer les espaces piétons, cycles, véhicules...

2017 : pose de l'éclairage autour du carrefour giratoire (DIRMED).
Début des travaux des aménagements des espaces publics autour de
la gare SNCF (terrassements/préparation des espaces verts).



2018 : Poursuite des travaux de VRD, mise en place du mobilier et plantations.



06/07/2018 : inauguration des aménagements de l'entrée de ville et obtention du label *Village étape*

Montant total des travaux : 580 245 € HT, financés à 35% par l'Etat, 17% la Région PACA , 14% le Département des Hautes-Alpes, et 34% par la Commune dont le soutien du PAP-RTE.



Avant - Après



Parvis de la gare SNCF en 2010/2011 avant travaux



Parvis de la gare et ses abords requalifiés (2018)

Avant - Après



Parking poids lourd et desserte gare avant travaux



Zone de stationnement covoiturage et abords de la gare (2018)

Avant - Après



Unique abribus sens Briançon-Gap (2011) / 2 abribus adaptés à la fréquentation



Espace peu qualifié et stationnement anarchique (2011) / stationnement paysager et intégration de la nouvelle surface commerciale

Aujourd'hui Chorges a retrouvé une entrée de ville
« digne de ce nom », apaisée, attractive et sécurisée
pour le plus grand plaisir de tous les usagers.



MERCI DE VOTRE ATTENTION



agence **PaYsaGes**



15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

16H50 – PRESENTATION ET REMISE DES PRIX

Mention spéciale 2018 : Ville de CANTENAY EPINARD

- Présentation par Monsieur le maire, **Marc CAILLEAU** et son équipe, de l'aménagement des bords de Mayenne

Aménagement des berges de Mayenne à Cantenay-Epinard



Présentation du projet
d'aménagement

13/05/2013





Historique du projet

- 2009 Etude de définition de l'accueil touristique
- 2010 Programmation CAUE
- 2011 Choix d'un maître d'œuvre et d'un architecte
- 2012 Abandon du projet de guinguette et reprise du projet avec un atelier participatif d'habitants
- 2013 cadrage du projet et travaux

Les objectifs du projet



Plan de localisation du projet

Le projet s'inscrit dans le contexte remarquable des Basses Vallées Angevines. Au cœur des paysages de la confluence des 3 rivières vers l'île Saint Aubin, le projet s'inscrit véritablement en porte sur la vallée de la Mayenne. L'objectif est donc double:

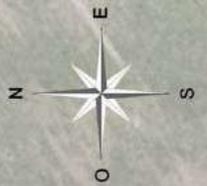
1. Valoriser et préserver le patrimoine naturel du site en restaurant les paysages et en aménageant les accès aux berges

2. Sensibiliser et accueillir le public: Aménager pour développer l'information, l'accueil, l'animation en vue de donner envie au public de le fréquenter, de le découvrir pour son intérêt en termes de préservation de son patrimoine naturel

Les propositions d'aménagement s'inscrivent dans un projet global qui cherche à répondre aux objectifs tant à l'échelle de l'entrée de bourg, que de l'embouchure de la Mayenne à l'échelle métropolitaine des basses vallées angevines.

Cantenay-Épinard (49)

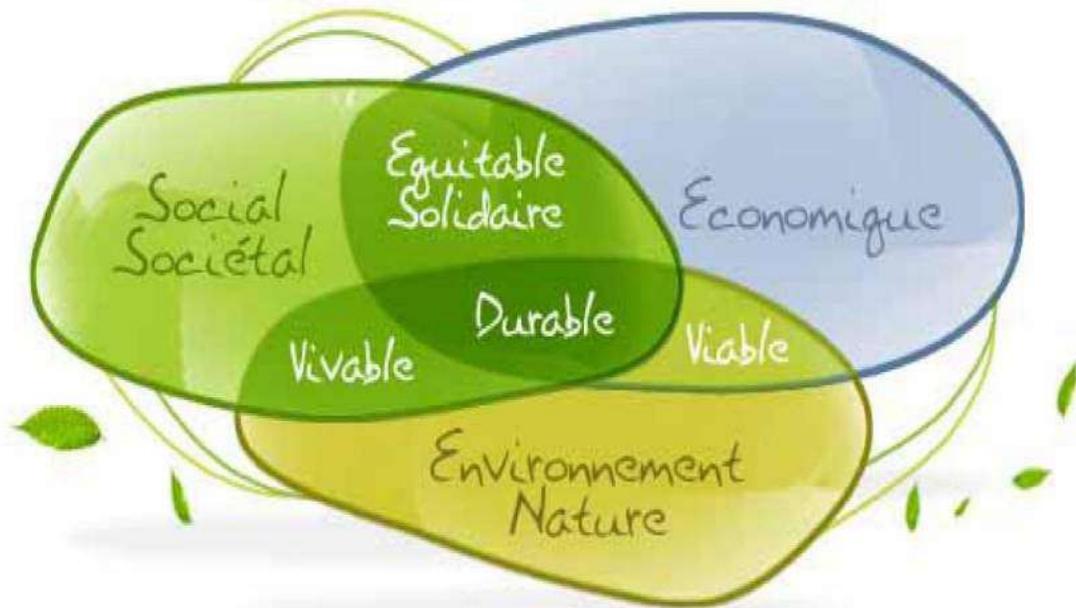
Aménagement du Pôle culturel et des prairies de la Mayenne



- Légende**
- 1 - Aire de Jeux
 - 2 - Mail / Aire de pèlerinage
 - 3 - Amphithéâtre de verdure
 - 4 - Aire emherbée (Jeux / manifestations)
 - 5 - Parking emherbée
 - 6 - Parking des écoles réaménagé
 - 7 - Parking supprimé
 - 8 - Réaménagement du cœur du giratoire
 - 9 - Esplanade d'entrée de la rue du port
 - 10 - Entrées privées
 - 11 - Parking / mail belvédère
 - 12 - Amphithéâtre
 - 13 - Placette de retournement / Cale
 - 14 - Ponton flottant
 - 15 - Prairie ludique
 - 16 - Quai emherbée
 - 17 - Gestion naturelle des berges
 - 18 - Pavillon d'accueil
 - 19 - Gué (Accès animaux)
 - 20 - Pâturage sylvain
 - 21 - Placette / venelles piétonnes
 - 22 - Parking pêcheurs
 - 23 - Continuité piétonne et cyclo
 - 24 - Sécurisation trottoir aveil pour cyclo et piétons
 - 25 - Chemin naturel
 - 26 - Guinguette
 - 27 - Ouverture de fenêtres visuelles dans la halle existante
 - 28 - Pôle culturel



Aménagement des berges de Mayenne - PRO



Un projet qui s'inscrit dans une démarche durable

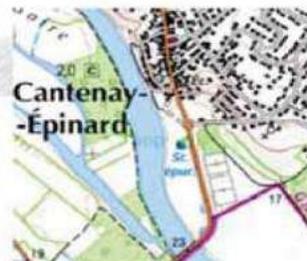
- La prise en compte dès le départ de la sensibilité environnementale du site
- Une démarche volontairement participative et partagée (habitants, CG49, services de l'état...)
- Un souci d'engager une vision globale du site pour assurer une vraie cohérence d'aménagement et arriver à des économies d'échelle



Coteaux de Cantenay Epinard
source carte de Cassini, XVIIIème



Extrait du cadastre napoléonien,
1809



Extrait de la carte IGN 1/25000,
1993

13/05/2013 - CANTENAY EPINARD - 361



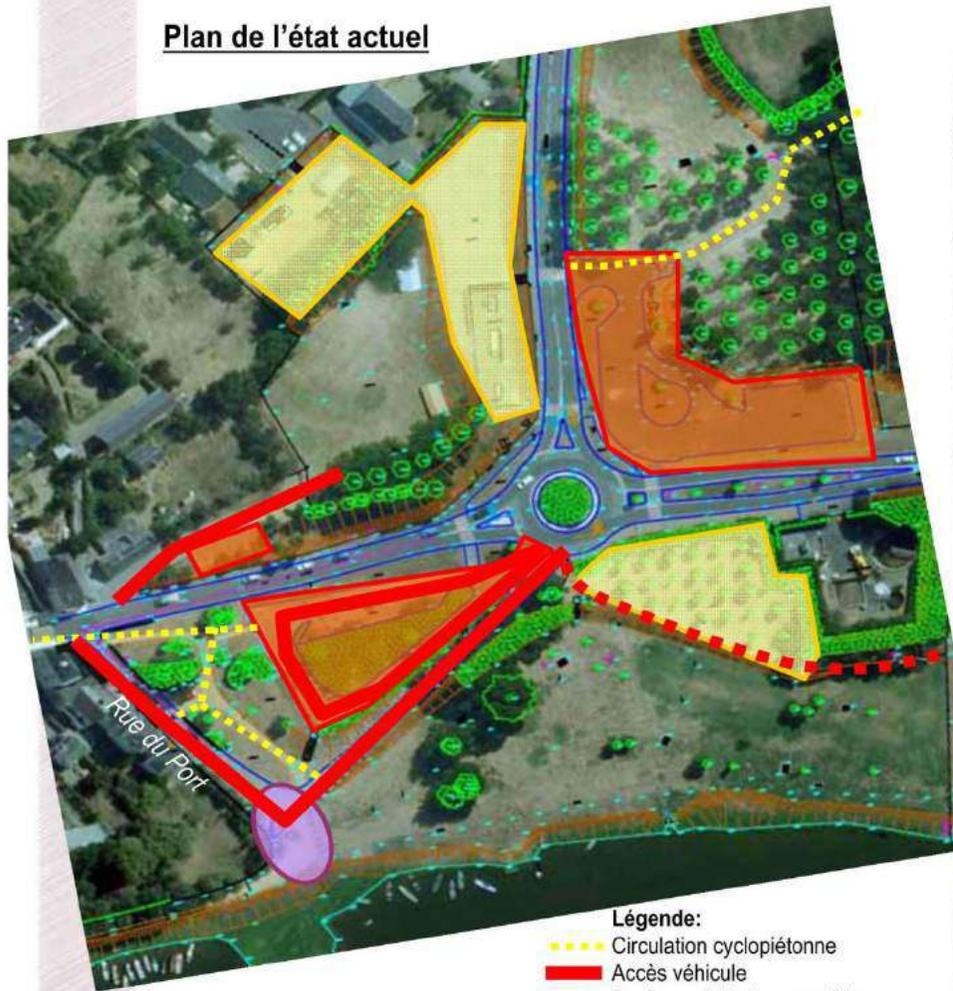


Un projet valorisant le belvédère naturel sur la Mayenne

Ce projet d'aménagement vise à **remettre en scène l'ensemble de la vallée de la Mayenne sur l'entrée de Cantenay** en limitant l'impact des infrastructures routières et en valorisant les perspectives sur les paysages naturels. Il s'agit de:

- **gommer les aménagements routiers** (notamment parkings) qui avaient altéré la configuration naturelle et historique du site.
- Réorganiser le stationnement pour limiter son impact sur le site
- **Privilégier l'ensemble des circulations cyclo-piétonnes** (convergence des circuits de randonnée sur un véritable point d'arrêt avec un pavillon d'accueil pour découvrir la vallée et le bourg)
- Favoriser **le contact avec la rivière** avec la réorganisation des accès aux berges ou à la navigation.
- Aménagement **d'une piste cyclable en site propre** pour relier le bourg aux grands sentiers de randonnée au niveau du pont
- Faire **découvrir les espaces « sauvages »** du fond de vallée de la Mayenne.

Plan de l'état actuel



Plan de l'état projeté



- Légende:**
- Circulation cyclopiétonne
 - Accès véhicule
 - Accès exploitant aux prairies
 - Parking
 - Aire de loisirs (piétons, jeux, belvédère...)
 - Aire de manœuvre berge
- 13/05/2013 - CANTENAY EPINARD - 361

Stationnement

• Réorganisation du stationnement:

- Avant: 53 places
- Projet: 104 places
- (Stationnement parking des pêcheurs près du pont conservé en l'état)



Parking du port: Balzac à Angers



Parking Pomic

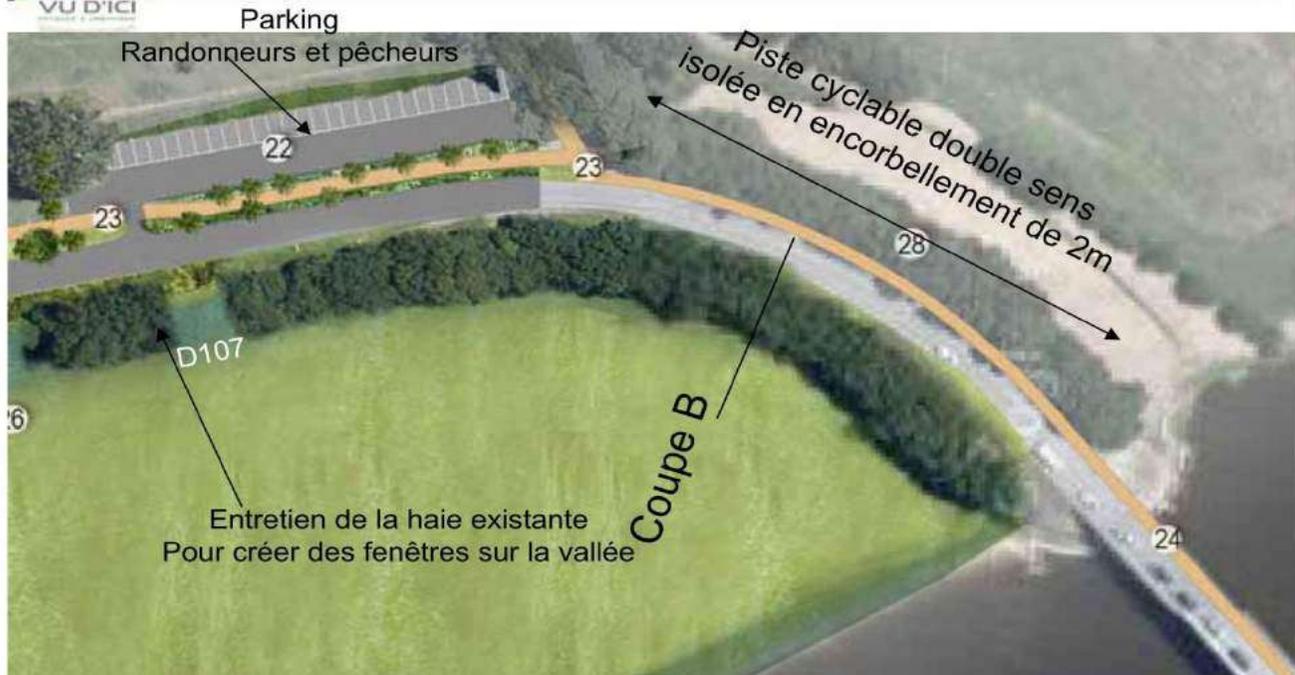
Aménagement des berges de Mayenne - PRO

Piste cyclable Séquence du bourg à la rampe d'accès au pont



Coupe A

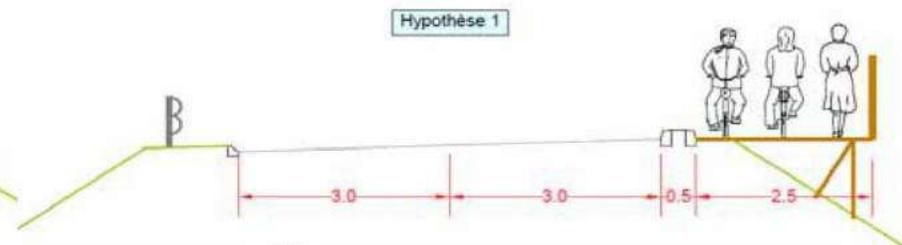
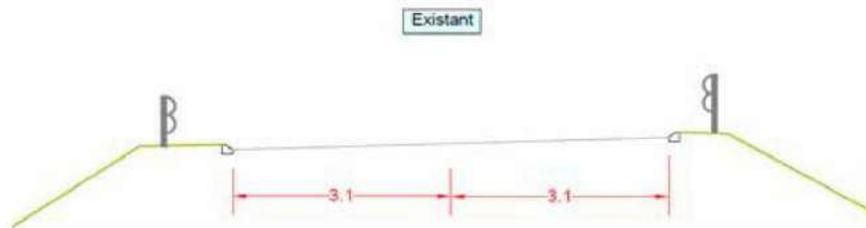
Aménagement des berges de Mayenne - PRO



Coupe B

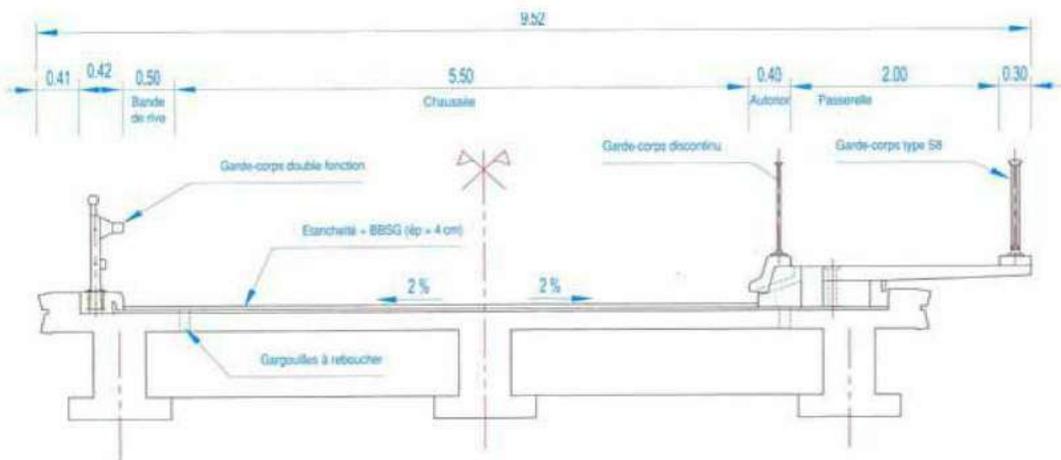
Piste cyclable
Séquence de la rampe
d'accès au pont

Coupe B





Franchissement du pont en encorbellement.



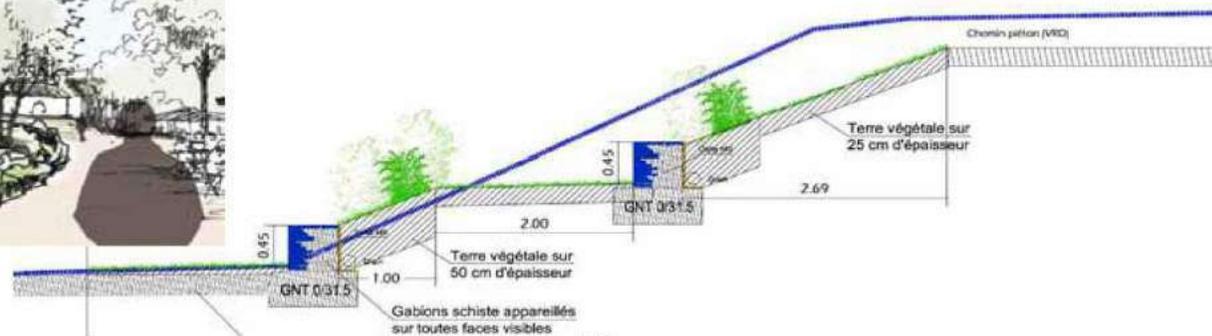


Pavillon d'accueil

- Création d'un pavillon d'accueil (27) incluant:
 - Signalétique
 - Toilettes (15m²)
 - Préau / picnic rando (30m²)
 - Un local rangement (10m²)

Théâtre de verdure

- Création d'un théâtre de verdure sur les prairies (12)





Aménagements nautiques

- Aménagements nautiques:
 - Nouvelle cale (13) et conservation de l'ancienne (21)
 - Nouveau ponton flottant (14)



Aménagement des berges de Mayenne - PRO

Berges



Parc de Saint Sylvain d'Anjou

- Principe de gestion naturelle des berges ce qui peut impliquer une mise en défens et une signalétique de découverte (17)
- Mise en place d'un plan de gestion spécifique des berges, prairies et haies







Parking - Avant



Prairie vers église - Avant



Prairie vers église - Après



Prairie vers église - Avant



Prairie vers église - Après



Vue depuis la Mayenne - Avant



Vue depuis la Mayenne - Après







POLE Culturel - Avant





Vue vers église - Avant



Vue vers église - Après



15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

PRESENTATION ET REMISE DES PRIX

- Discours de **Jean-Michel LOYER-HASCOËT**, adjoint au directeur général des patrimoines, Ministère de la Culture
- Discours de **Patrick BRIE**, adjoint à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie, Ministère de la Transition écologique et solidaire

15^{ème} édition
CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines



Une plaque signalétique a été remise à Chorges
Un voyage d'étude sera organisé en 2019

15^{ème} édition

CONCOURS NATIONAL

ENTRÉES DE VILLE & reconquête des franges urbaines

PROCHAINE ÉDITION EN 2020

Ce concours, organisé tous les 2 ans, a pour objet de distinguer des collectivités de plus de 2000 habitants qui conduisent une ou des opérations exemplaires en matière de reconquête de franges urbaines et d'aménagement des entrées de ville.

Sont concernés toutes les entrées de ville et tous les secteurs situés dans les franges urbaines :

- Les sites patrimoniaux en friche
- Les zones d'activités ou de commerce
- Les traversées d'agglomération
- Plus généralement les territoires périphériques qui souffrent d'un déficit d'identité urbaine et paysagère

Seules les opérations finalisées ou dont une tranche suffisamment significative a été réalisée depuis moins de cinq ans, au moment du dépôt de la candidature, sont éligibles. Il peut y avoir une seule ou plusieurs opérations qui expriment une vision cohérente du développement urbain.

www.concours-entreesdeville.com